



'argei

ÉTÉ 2007 VOL. 4 • NUMÉRO 3

Mini-guide de planification efficace de la retraitep.1
Importance d'un testament à jour p.2
Faire le point en milieu d'année p.2
La résidence secondaire : un rêve réalisable?p.3
Le budget fédéral donne aux titulaires de REER deux années de plus pour faire fructifier leur épargne tout en reportant l'impôtp.4
Pour nous joindre

Mini-guide de planification efficace de la retraite

La retraite n'est pas aujourd'hui ce qu'elle était pour les générations précédentes. Dans bien des cas, il ne s'agit plus d'un événement qui marque à 65 ans la fin de la vie active, mais plutôt d'une transition graduelle, différente pour chacun.

L'évolution de la retraite et la plus grande souplesse qu'elle comporte vous obligent à revoir votre planification. Les facteurs dont vous devrez tenir compte dépendent de l'étape où vous vous trouvez : à plusieurs années de la retraite, prêt à faire la transition, ou déjà en retraite.

Planification précoce

Une étude récente a révélé que 68 %* des préretraités ne disposaient pas d'un plan financier par écrit pour leur retraite. Si vous faites partie de ce groupe, c'est le moment d'agir.

Vous devriez dresser un plan par écrit lorsque vous êtes encore loin de la retraite, ce qui vous donnera le temps d'épargner. Dans le cadre de ce plan, il vous faut décider du mode de vie que vous souhaitez pendant votre retraite et de ce qu'elle vous coûtera. Que voulezvous faire plus tard? Voyager? Passer vos hivers au soleil? Peut-être souhaiterez-vous continuer à travailler, soit à temps partiel auprès de votre employeur, soit dans un tout autre domaine. Ou peut-être prévoyezvous faire du bénévolat ou vous consacrer à un hobby.

Quels que soient vos objectifs, un bon plan peut vous aider à les atteindre. Par ailleurs, lorsque vous verrez votre épargne fructifier et que vous vous rapprocherez de votre but, votre plan vous incitera à poursuivre vos efforts.

Transition

Vous devez commencer à planifier votre retraite pendant vos années les mieux rémunérées, mais votre stratégie n'est pas forcément figée. Vérifiez régulièrement avec votre conseiller si votre plan pourra vous assurer le mode de vie que vous souhaitez. Il se peut aussi que vos objectifs aient changé et que vous ne voyiez pas votre retraite comme cinq ou dix ans plus tôt.

À l'étape de la transition, vous avez encore le temps de rajuster au besoin votre plan pour atteindre vos objectifs. Pour cela, il vous faudra peut-être modifier votre stratégie de placement, épargner davantage ou même envisager d'autres solutions, comme travailler à temps partiel avant de prendre pour de bon votre retraite.

Bien des gens ne réfléchissent pas suffisamment à ces aspects : d'après les statistiques, 64 % ne savent pas de combien ils auront besoin pendant leur retraite pour vivre confortablement.*

suite à la page 2...





Importance d'un testament à jour



Vous devez revoir votre testament chaque fois que vous faites un achat important (une résidence secondaire, par exemple) ou lorsqu'il se produit un grand événement dans votre vie. La meilleure façon de vous assurer que votre succession sera administrée selon vos volontés et que votre actif sera distribué de la façon la plus avantageuse fiscalement est d'avoir un testament valide et à jour. Si vous avez besoin d'aide à ce sujet, n'hésitez pas à passer à votre succursale de la Banque Scotia ou à consulter notre site à l'adresse www.banquescotia.com

suite de la page 1...

Emploi judicieux de l'épargne

Une fois que vous êtes en retraite, vous n'avez plus à vous soucier d'épargner. Par contre, vous devez trouver le moyen le plus efficace de tirer de votre épargne un revenu suffisant pour votre mode de vie, tout en payant le moins d'impôt possible et en faisant fructifier votre argent pour qu'il vous dure le reste de votre vie.

Vous pouvez aussi vouloir mettre des sommes de côté pour faire face à des dépenses imprévues – comme des soins de longue durée dont vous-même ou votre conjoint pourriez avoir besoin – ou pour faire un legs à vos enfants ou petits-enfants.

Pendant la retraite, comme plus tôt dans la vie, il est important de déterminer vos objectifs et d'établir une stratégie pour les atteindre. Cela paraît très simple, mais peu de gens le font. Seulement 29 % des retraités ont établi un plan financier par écrit et 40 % regrettent de ne pas avoir mieux planifié financièrement leur retraite.*

Qu'en est-il de votre retraite?

Une bonne planification de la retraite est l'affaire de toute une vie. La Banque Scotia peut vous aider à toutes les étapes, par ses conseils et ses outils. Adressezvous dès aujourd'hui à votre conseiller *Scotia* pour que vous puissiez, ensemble, établir un plan financier correspondant à votre vision de la retraite.

* Étude menée en 2005 par The Strategic Council, pour le compte de Fidelity Investments Canada Limited.

Faire le point en milieu d'année

Quand vous avez établi votre portefeuille de placement avec votre conseiller, sa composition était basée sur votre tolérance au risque, votre horizon de placement et vos objectifs.

Toutefois, les actions, les titres à revenu fixe et les liquidités n'évoluent pas toujours de la même façon. La répartition de votre actif peut donc avoir changé même si vous n'avez pas modifié votre portefeuille.

Il est possible, dans ces conditions, que vos placements ne correspondent plus vraiment à vos besoins. Si les actions ont beaucoup monté, par exemple, votre portefeuille peut vous sembler trop volatil. D'un autre côté, si les obligations ont pris le dessus, vous n'obtenez peut-être pas la croissance que vous attendez.

Pour maintenir votre portefeuille dans la bonne voie, il est essentiel de conserver la même répartition d'actif. Pour cela, vous devez évaluer régulièrement votre portefeuille avec votre conseiller. Si votre portefeuille a dérivé, vous pourrez ainsi prendre les mesures nécessaires pour rétablir la répartition appropriée de l'actif.

Une solution facile

Si vous préférez ne pas avoir à surveiller la répartition de l'actif de votre portefeuille, pourquoi ne pas nous confier cette tâche?

Les *Portefeuilles Partenaires Scotia*® et les *Fonds Sélection Scotia*® sont régulièrement rééquilibrés en vue du maintien de la répartition de l'actif qui vous convient. Individuellement ou dans le cadre d'un portefeuille diversifié, ils représentent une solution idéale.

La résidence secondaire : un rêve réalisable?

L'été est enfin arrivé et vous rêvez peut-être d'une résidence secondaire. Avec une bonne planification, ce rêve peut se réaliser.



Voir la réalité en face

Commencez par vous demander si une résidence secondaire serait compatible avec votre mode de vie et votre situation financière. Avez-vous les moyens d'acheter ce genre de propriété? Y passerez-vous beaucoup de temps? Il serait peut-être plus judicieux de louer une maison chaque année pendant l'été et de consacrer votre argent à d'autres activités.

Si vous tenez vraiment à acheter, faites des recherches approfondies. Renseignez-vous notamment auprès des agents immobiliers locaux sur les impôts fonciers, les règles de construction, les règlements de zonage, etc.

Copropriété

Vous pourriez songer à acheter une propriété avec des membres de votre famille ou des amis. C'est en effet une façon de partager les coûts. Toutefois, une mise en garde s'impose.

Selon la structure de la copropriété, vous pourriez être responsable des obligations financières des autres propriétaires. L'occupation de la propriété et son entretien peuvent aussi donner lieu à des conflits. Enfin, il faut envisager le décès éventuel de l'un des propriétaires et le cas où il voudrait vendre sa part.

Solutions de financement

L'achat d'une résidence secondaire peut se faire de plusieurs façons. Vous pouvez par exemple avoir recours au *Programme Scotia d'acquisition de résidences secondaires*^{MC}, qui propose des hypothèques souples à taux concurrentiel. Si vous optez pour le programme *Crédit intégré Scotia*®, vous pouvez vous servir de la valeur nette dans votre résidence principale pour acheter la résidence secondaire.

Vous trouverez sur notre site, à l'adresse banquescotia.com, un certain nombre de calculateurs et d'outils qui vous permettront de passer en revue vos options :

- Le Calculateur de versements hypothécaires vous aide à choisir le montant du prêt hypothécaire, les versements et la période d'amortissement qui correspondent le mieux à vos besoins.
- Le Calculateur d'échelonnement hypothécaire illustre les avantages du fractionnement du prêt hypothécaire en deux parts présentant des durées et/ou des taux d'intérêt différents, et les économies permises par cette formule.
- Le Sélecteur hypothécaire présente tout l'éventail des prêts hypothécaires de la Banque Scotia pour vous permettre de choisir la meilleure formule dans votre situation particulière.
- Combien pouvez-vous emprunter? Ce calculateur vous aidera à déterminer combien vous pouvez emprunter pour l'achat de votre résidence secondaire.

Autres possibilités

Avant de prendre une décision, rappelez-vous qu'une résidence secondaire impose des obligations à long terme. En plus du prix d'achat, vous devez prévoir les dépenses courantes, notamment les impôts fonciers, l'entretien et les assurances.

Plutôt que d'acheter une résidence secondaire, pourquoi ne pas envisager de rénover votre maison pour la rendre plus confortable? Vous pourriez par exemple construire un solarium ou installer un spa maison ou une piscine pour avoir votre petit refuge à domicile.

Que vous songiez à rénover votre maison ou à acheter une résidence secondaire, votre conseiller *Scotia* pourra vous aider à choisir la meilleure solution de financement.

Le budget fédéral donne aux titulaires de REER deux années de plus pour faire fructifier leur épargne tout en reportant l'impôt

Le budget fédéral 2007 contient une proposition très intéressante pour les Canadiens qui sont dans la fin de la

soixantaine et n'ont pas encore atteint 71 ans : la hausse de l'âge limite, de 69 à 71 ans, pour la conversion d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Même s'il ne s'agit encore que d'une proposition, il est probable qu'elle sera adoptée en 2007. Dans ce cas, vous disposerez de possibilités de planification uniques :

• Si vous allez avoir 69 ans cette année, vous n'aurez pas à convertir votre REER en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou en rente d'ici le 31 décembre. Dans la mesure où vous avez encore un revenu admissible, vous pourrez même continuer de cotiser à votre REER jusqu'à la fin de l'année de votre 71° anniversaire.

• Si vous avez déjà converti votre REER en FERR et avez 71 ans ou moins, vous pouvez reconvertir votre FERR en REER jusqu'à la fin de l'année de votre 71e anniversaire.

Voyez avec votre conseiller *Scotia* comment vous pouvez profiter de ces nouvelles possibilités pour réduire votre impôt et faire fructifier votre épargne.



La Banque Scotia est à votre disposition si vous avez besoin de renseignements sur les placements ou la gestion de vos finances personnelles, ou encore de conseils sur votre situation particulière. Il vous suffit d'appeler votre conseiller *Scotia* au **1-800-953-7441** ou de passer à la succursale de la Banque Scotia la plus proche. Vous trouverez une liste de nos succursales sur notre site à l'adresse **www.banquescotia.com**.

Les Fonds communs Scotia sont offerts par Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse. Un placement dans un fonds commun peut donner lieu à des commissions ou frais de suivi, de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Ce document est disponible dans toutes les succursales de La Banque de Nouvelle-Écosse, de Trust et Banque Scotia, de ScotiaMcLeod et auprès des courtiers indépendants autorisés. Les fonds communs ne sont pas garantis ni assurés, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se répéter.

Le Groupe Banque Scotia désigne La Banque de Nouvelle-Écosse, la Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et Placements Scotia Inc.

MC Marque de commerce utilisée avec l'autorisation et sous le contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse

[®] Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse. Utilisée sous licence par Placements Scotia Inc. et La Banque de Nouvelle-Écosse. Scotia McLead est une division de Scotia Capitaux Inc. Membre ECPF.

Les informations et opinions présentées dans ce bulletin ne visent qu'à fournir des commentaires généraux sur des aspects susceptibles d'intéresser le lecteur. L'objectif n'est pas de donner des conseils ou de faire des recommandations d'ordre juridique ou financier. Le lecteur est invité à consulter son conseiller juridique, financier ou fiscal avant de prendre des décisions fondées sur les informations ou opinions contenues dans le présent bulletin.

9040234 (07/07)